

# Maintien en poste et recrutement de jeunes travailleurs qualifiés de langue officielle minoritaire dans les provinces canadiennes



par Marc Frenette

Date de diffusion : le 26 juin 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Maintien en poste et recrutement de jeunes travailleurs qualifiés de langue officielle minoritaire dans les provinces canadiennes***

par Marc Frenette

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400600002-fra>

## **Résumé**

Retenir et recruter de jeunes travailleurs qualifiés est important pour n'importe quelle collectivité, mais peut l'être encore plus pour les collectivités où la principale langue officielle parlée est une langue officielle minoritaire. Le présent article éclaire cette question en présentant la proportion de jeunes qui ont grandi dans une province et qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires, mais qui sont partis travailler dans une autre région du pays (ce qu'on appelle la « perte de compétences »). L'article porte également sur les jeunes diplômés de niveau postsecondaire se rendant dans une province pour travailler, comme proportion de la population initiale de jeunes diplômés de niveau postsecondaire de cette province (appelée « acquisition de compétences »). L'accent est mis sur les locuteurs de langue officielle minoritaire, c'est-à-dire les personnes qui parlent une langue officielle qui n'est pas la langue principale parlée dans leur province d'origine ou leur province de travail (c.-à-d. l'anglais au Québec et le français ailleurs). L'article présente plusieurs constatations intéressantes. Par exemple, le Nouveau-Brunswick a enregistré une perte nette de 1 jeune francophone qualifié sur 5 (ou -19 %) ayant fait ses études postsecondaires entre 2010 et 2017 et ayant été suivi deux ans après l'obtention de son diplôme. Les pertes nettes au Nouveau-Brunswick étaient plus importantes chez les titulaires d'un grade (1 sur 4). En revanche, l'Alberta était de loin la province gagnant le plus grand nombre net de jeunes travailleurs qualifiés de langue officielle minoritaire (70 %). De plus, 2 jeunes francophones qualifiés sur 3 quittant l'Ontario (67 %) ont obtenu leurs diplômes d'études postsecondaires en Ontario avant de partir, ce qui est beaucoup plus élevé que dans toutes les autres provinces examinées. Toutefois, l'Ontario a enregistré des acquisitions nettes dans l'ensemble, surtout chez les titulaires d'un grade ainsi que chez les diplômés de domaines d'études généralement mieux rémunérés.

## **Auteurs**

Marc Frenette travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## Introduction

Le Canada compte deux langues officielles (le français et l'anglais), mais la plupart des collectivités du pays ont une langue officielle dominante selon la démographie. Même si l'anglais est la principale langue parlée dans la majeure partie du pays à l'extérieur du Québec, plusieurs régions au sein de certaines provinces comptent des communautés francophones dynamiques, ainsi qu'une forte présence anglophone dans certaines parties du Québec. La vitalité économique de ces communautés de langue officielle minoritaire dépend, en grande partie, du maintien en poste et du recrutement de travailleurs qualifiés. En effet, pour que les entreprises et les industries demeurent au sein de la collectivité, il peut être nécessaire d'atteindre une masse critique de travailleurs qualifiés. Cependant, les travailleurs qualifiés peuvent être tentés de quitter leur collectivité pour occuper des emplois mieux rémunérés ailleurs. Bien que cela puisse aider leur situation économique personnelle ou familiale, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur la collectivité qu'ils laissent derrière eux. Ces départs peuvent être plus probables parmi certains groupes souvent très à l'aise de parler les deux langues officielles. Par exemple, le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada et environ le tiers de ses résidents déclarent le français comme leur première langue officielle; bon nombre d'entre eux sont très à l'aise de parler anglais.

Connaître la proportion de personnes qui ont grandi en tant que locuteurs de langue officielle minoritaire (LLOM) et qui ont obtenu plus tard un titre scolaire de niveau postsecondaire pour finir par quitter leur province d'origine peut orienter les discussions sur le maintien en poste de jeunes qualifiés dans ces collectivités. Dans ce contexte, il est important de mettre l'accent sur les jeunes, car la mobilité géographique tend à être la plus élevée chez les jeunes adultes. De plus, il est important de comprendre leur voie de sortie (c.-à-d. s'ils ont fait leurs études postsecondaires dans leur province d'origine) pour des raisons financières, puisque les études postsecondaires sont partiellement financées par les provinces. Cela peut également orienter les stratégies de maintien en poste (p. ex. le fait d'inciter les jeunes à étudier dans leur province d'origine peut-il aider à les maintenir en poste?). Bien sûr, le recrutement de jeunes LLOM qualifiés est tout aussi important, car il peut compenser la perte de talents causée par l'émigration.

Dans le présent article, plusieurs questions sont posées : « Quelle proportion de jeunes LLOM qualifiés quittent leur province d'origine pour aller travailler ailleurs? », « Les provinces touchées sont-elles en mesure de compenser les pertes en attirant d'autres jeunes LLOM qualifiés d'autres régions du pays? », « Les jeunes LLOM qualifiés qui quittent une province font-ils leurs études postsecondaires dans leur province d'origine avant de partir? » et « Les jeunes LLOM qualifiés se rendent-ils dans une autre province après avoir fait leurs études postsecondaires ailleurs? »; enfin, « Certains types de jeunes LLOM qualifiés sont-ils plus susceptibles que d'autres de partir ou de se rendre dans une autre province, en fonction des titres scolaires et de la discipline? »

Frenette et Handler (2024) ont examiné ces enjeux aux échelons provincial et territorial sans faire de distinction entre les LLOM et les autres personnes. Par conséquent, les mêmes données et méthodes sont utilisées ici. Plus précisément, dans le cadre du présent article, on a déterminé la population des jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire (selon la province où ils vivaient à 16 ans<sup>1</sup>) à partir du Fichier des familles T1 (FFT1). Au sein de cet échantillon, seules les personnes ayant finalement obtenu un titre d'études postsecondaires auprès d'un collège public ou d'une université publique entre 2010 et

---

1. Dans certains cas, on ne pouvait pas trouver les jeunes de 16 ans dans les données fiscales (soit parce qu'ils n'avaient pas produit de déclaration de revenus, soit parce qu'ils ne figuraient pas sur la liste des personnes à charge de leur parent déclarant, soit parce que des prestations fédérales pour enfants n'avaient pas été versées pour eux). Dans ces cas, leur province de résidence a été examinée à l'âge de 15 ans, puis de nouveau à l'âge de 17 ans. On a choisi les âges de 15 et 16 ans plutôt que 17 ans parce que certains étudiants québécois pouvaient avoir quitté le foyer parental pour aller au cégep à 17 ans.

2017 dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et qui ne figuraient pas dans le SIEP deux ans après l'obtention de leur diplôme ont été sélectionnées. Ensuite, on a déterminé la province de travail deux ans après l'obtention du diplôme d'études postsecondaires au moyen du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre (FDLMO) et du FFT<sup>12</sup>. La comparaison de la province de travail avec la province de résidence initiale permet de calculer les pertes et les acquisitions de compétences à l'échelon provincial. Les résultats sont présentés principalement pour les LLOM, définis comme les personnes qui ont fréquenté l'école secondaire à l'extérieur du Québec et déclarent le français comme l'une de leurs langues maternelles ou comme leur seule langue maternelle, ou qui ont fréquenté l'école secondaire au Québec et déclarent l'anglais comme l'une de leurs langues maternelles ou comme leur seule langue maternelle. La langue maternelle est fondée sur le Recensement de la population de 2016. À des fins de comparaison, certains résultats sont également présentés pour les personnes qui ne parlaient pas une langue officielle minoritaire. La taille des échantillons limitait l'analyse à six provinces (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta) et, dans certains cas, à trois provinces (le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario).

Tout au long de l'article, les termes jeunes travailleurs qualifiés et perte ou acquisition de compétences seront utilisés pour décrire succinctement les diplômés de niveau postsecondaire. D'autres groupes de travailleurs peuvent très bien être qualifiés, mais le présent article met l'accent sur les diplômés de niveau postsecondaire<sup>3</sup>.

Le présent article porte sur la propension des provinces à maintenir en poste ou à recruter de jeunes LLOM qualifiés vivant au Canada au cours de leur adolescence et ayant fait des études postsecondaires au Canada. Les pénuries qui subsistent peuvent éventuellement être comblées par des talents étrangers grâce au système d'immigration. Toutefois, la connaissance des tendances migratoires des jeunes talents canadiens qualifiés pourrait servir de base aux discussions stratégiques sur la dépendance à l'égard des talents étrangers pour combler les pénuries de main-d'œuvre.

## La proportion de jeunes travailleurs qualifiés de langue officielle minoritaire varie considérablement selon la province

Pour mettre les choses en contexte, le graphique 1 montre les tailles relatives des populations de LLOM parmi la population de jeunes qualifiés dans chacune des six provinces examinées dans le présent article. Comme on pouvait s'y attendre, le Nouveau-Brunswick (la seule province officiellement bilingue du Canada) a enregistré la plus forte proportion, soit 36,5 %. La population de jeunes travailleurs qualifiés de LLOM au Québec se classait deuxième en ce qui a trait à sa taille relative (13,7 %). Toutes les autres provinces ont enregistré des populations de LLOM relativement plus petites : Ontario (4,2 %), Manitoba (3,6 %), Nouvelle-Écosse (2,7 %) et Alberta (1,3 %). Toutefois, il est important de souligner qu'au sein de chaque province, ces populations peuvent former une part importante de petites collectivités, ce qui

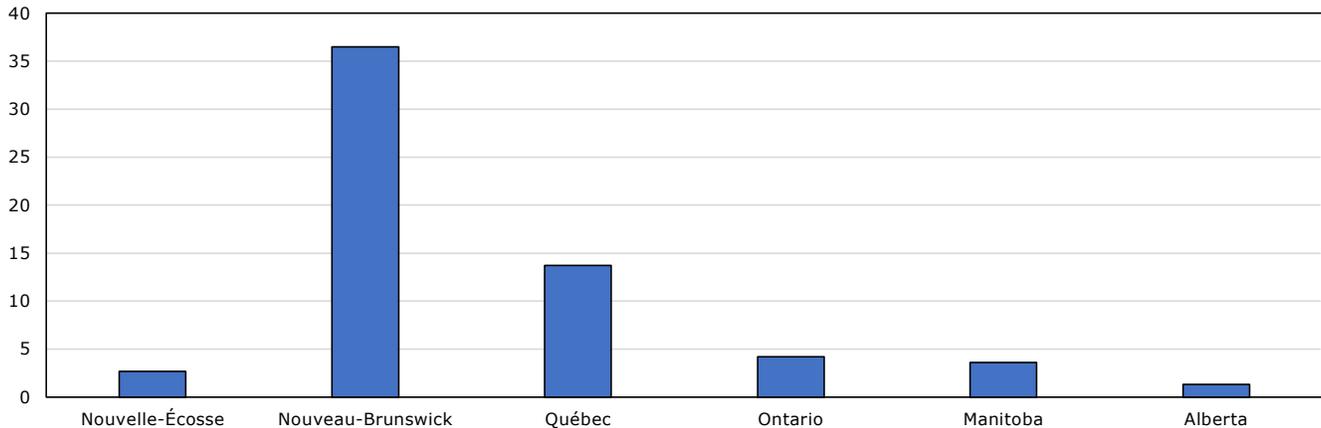
2. Pour cerner la province de travail, on a déterminé le poste principal de la personne deux ans après l'obtention du diplôme. Pour les personnes qui n'avaient pas de revenu provenant d'un emploi autonome dans le FFT1, l'emploi principal était simplement celui pour lequel les salaires et traitements indiqués sur le feuillet T4 étaient les plus élevés dans le FDLMO. Dans ces cas, la province de travail était la province de l'employeur principal, toujours d'après les renseignements inscrits sur le feuillet T4 dans le FDLMO. Pour les personnes qui avaient un revenu provenant d'un emploi autonome, la province de travail était la province de résidence selon le FFT1, si le revenu net du travail autonome était supérieur aux salaires et traitements indiqués sur un feuillet T4 du principal emploi rémunéré (autrement, la province de travail était encore la province de l'employeur principal).
3. Par exemple, un autre groupe de travailleurs qualifiés est celui des apprentis inscrits. Toutefois, il est plus difficile de déterminer la date de fin de leur formation, car bon nombre d'entre eux restent inscrits sans terminer leur formation. En fait, Laporte et Mueller (2011) ont utilisé l'Enquête nationale auprès des apprentis de 2007 pour montrer que le nombre de formations terminées cette année-là ne représentait que 7 % des inscriptions. Par conséquent, il serait peut-être préférable d'étudier ce groupe dans une analyse distincte de celle relative aux diplômés de niveau postsecondaire.

peut stimuler l'économie locale et même entraîner l'utilisation quotidienne de leur langue dans les entreprises et la société.

### Graphique 1

#### Pourcentage de jeunes qualifiés qui sont des locuteurs de langue officielle minoritaire, par province

pourcentage



**Notes :** Le dénominateur de toutes les estimations est la population de futurs diplômés de niveau postsecondaire (main-d'œuvre qualifiée) résidant dans la province pendant les études secondaires. Le numérateur est la population de locuteurs de langue officielle minoritaire au sein de la population décrite dans le dénominateur. L'échantillon comprend les cohortes de diplômés de niveau postsecondaire de 2010 à 2017.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, Recensement de la population de 2016 et Fichier des familles T1.

## Le Nouveau-Brunswick a enregistré une perte nette de 1 jeune francophone qualifié sur 5

Le graphique 2 présente les pertes et les acquisitions brutes et nettes de compétences au sein de la population de jeunes LLOM. Bien sûr, les tendances en matière de mobilité des jeunes LLOM qualifiés peuvent refléter, dans une certaine mesure, les tendances plus générales en matière de mobilité des jeunes travailleurs qualifiés dans ces provinces. Par exemple, lorsque les prix du pétrole augmentent ou baissent, la demande de main-d'œuvre augmente ou diminue également en Alberta et dans d'autres provinces productrices de pétrole; cela pourrait avoir une incidence sur la migration de grands groupes de jeunes. Pour cette raison, les résultats du graphique 2 seront également examinés dans ce contexte plus large en faisant référence au graphique 3, qui montre les pertes et les acquisitions brutes et nettes de compétences au sein de la population de jeunes non-LLOM.

Le Nouveau-Brunswick a enregistré les plus fortes pertes nettes de jeunes LLOM qualifiés (parlant français dans ce cas) en pourcentage (graphique 2). Plus précisément, 21 % des jeunes ayant fait leurs études postsecondaires entre 2010 et 2017, ayant fréquenté l'école secondaire au Nouveau-Brunswick et parlant français travaillaient ailleurs deux ans après l'obtention de leur diplôme d'études postsecondaires. Le Nouveau-Brunswick a également réussi à recruter des diplômés de niveau postsecondaire francophones qui ont fréquenté l'école secondaire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, mais cela représentait 2 % de son bassin initial de futurs diplômés de niveau postsecondaire parlant français et ayant fréquenté l'école secondaire au Nouveau-Brunswick. Ainsi, le Nouveau-Brunswick a déclaré une perte nette de compétences équivalant à 19 % de sa population initiale de jeunes francophones qualifiés. Cette perte nette de compétences n'était pas propre aux LLOM de la province; le Nouveau-Brunswick a également enregistré une perte nette de compétences des non-LLOM équivalant à 16 % (également la plus élevée des six provinces). Cela peut faire ressortir une raison plus générale derrière les tendances (p. ex. les débouchés économiques). Quelle que soit la raison, le résultat

du graphique 2 indique des pertes nettes substantielles de jeunes francophones qualifiés au Nouveau-Brunswick.

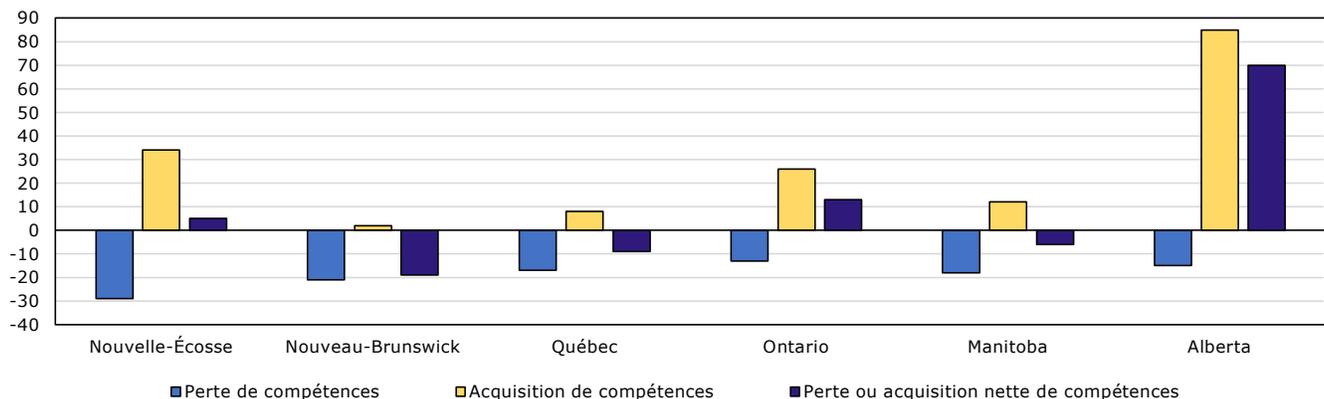
Deux autres provinces ont déclaré des pertes nettes de compétences en ce qui concerne leur jeune population de LLOM : le Québec (9 % de sa population initiale de jeunes anglophones qualifiés) et le Manitoba (6 % de sa population initiale de jeunes francophones qualifiés). Alors que le Manitoba a également enregistré une perte nette substantielle de compétences de non-LLOM (8 %), ce n'était pas le cas au Québec (perte nette de 1 %).

Les trois autres provinces examinées dans la présente étude ont toutes enregistré des acquisitions nettes de compétences de jeunes LLOM qualifiés. L'Alberta arrivait en tête de liste par une très grande marge, affichant une acquisition nette de compétences de 70 %. Bien que l'Alberta ait perdu 15 % de sa population de jeunes francophones qualifiés, elle a réussi à recruter un nombre relativement élevé de jeunes francophones qualifiés (l'équivalent d'un accroissement des compétences de 85 %). Même si l'Alberta se classait également en tête de liste quant à l'augmentation nette des compétences de non-LLOM, ce pourcentage était bien inférieur à celui de son acquisition nette de compétences de LLOM (20 % comparativement à 70 %).

L'Ontario a enregistré la deuxième augmentation nette de compétences en importance parmi les LLOM, mais la province se situait loin derrière l'Alberta, la hausse s'établissant à 13 %. En revanche, l'Ontario a enregistré une modeste perte de compétences équivalant à 3 % de sa population de jeunes non-LLOM. De même, la Nouvelle-Écosse a enregistré une acquisition nette de compétences correspondant à 5 % des jeunes LLOM, mais une perte nette de compétences parmi les non-LLOM (9 %).

**Graphique 2**  
**Perte et acquisition de compétences par province – Locuteurs de langue officielle minoritaire**

pourcentage

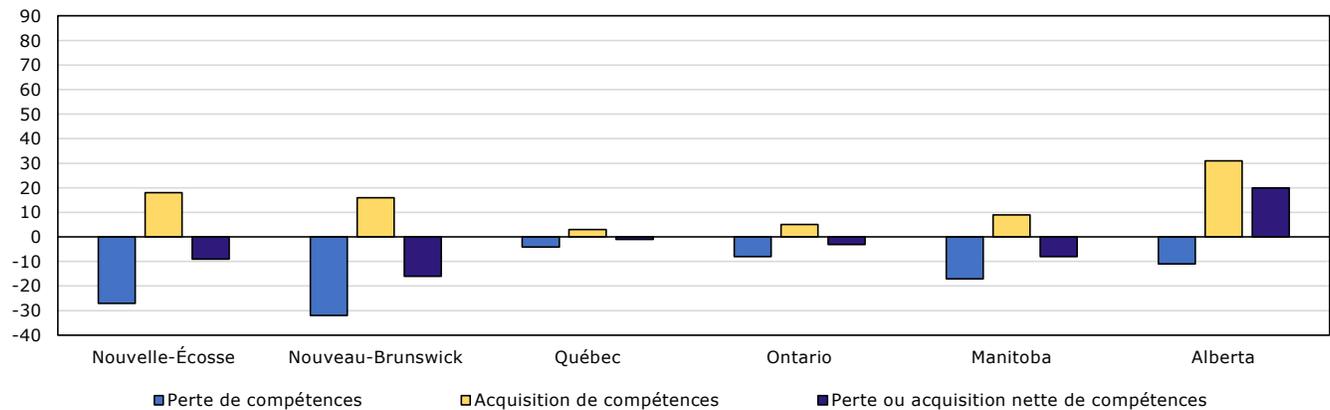


**Notes :** Le dénominateur de toutes les estimations est la population de futurs diplômés de niveau postsecondaire (main-d'œuvre qualifiée) résidant dans la province pendant les études secondaires. Le numérateur est soit les travailleurs qualifiés ayant quitté la province (perte), soit les travailleurs qualifiés étant entrés dans la province (acquisition), selon leur province de travail deux ans après l'obtention du diplôme. L'échantillon comprend les cohortes de 2010 à 2017 de diplômés de niveau postsecondaire qui étaient des locuteurs de langue officielle minoritaire, selon la province illustrée dans le graphique.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, Recensement de la population de 2016 et Fichier des familles T1.

### Graphique 3 Perte et acquisition de compétences par province – Personnes qui ne parlaient pas une langue officielle minoritaire

pourcentage



**Notes :** Le dénominateur de toutes les estimations est la population de futurs diplômés de niveau postsecondaire (main-d'œuvre qualifiée) résidant dans la province pendant les études secondaires. Le numérateur est soit les travailleurs qualifiés ayant quitté la province (perte), soit les travailleurs qualifiés étant entrés dans la province (acquisition), selon leur province de travail deux ans après l'obtention du diplôme. L'échantillon comprend les cohortes de 2010 à 2017 de diplômés de niveau postsecondaire qui ne parlaient pas une langue officielle minoritaire selon la province illustrée dans le graphique.

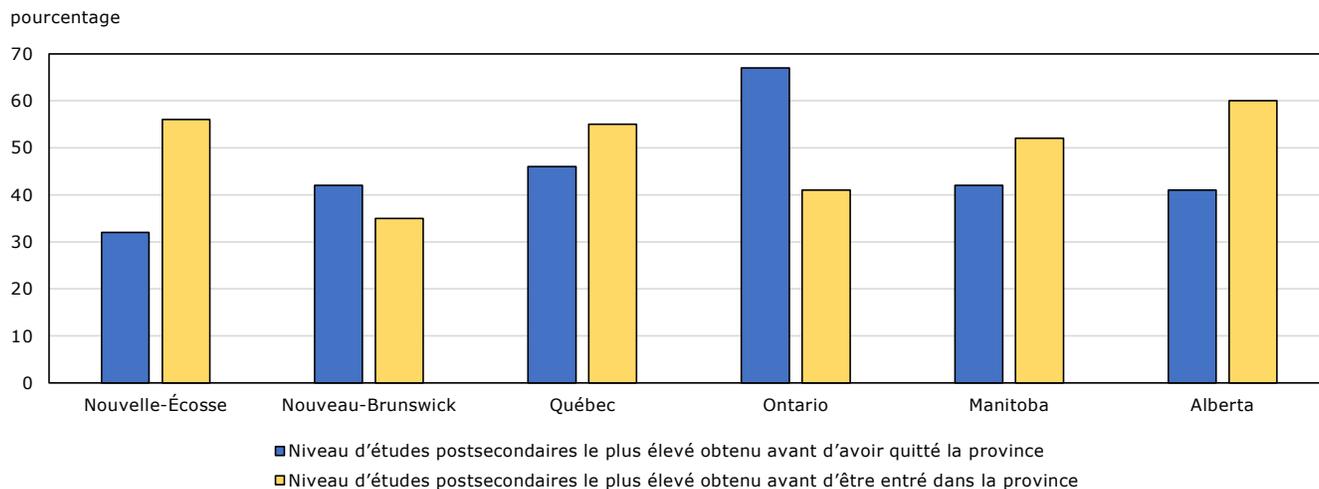
**Sources :** Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, Recensement de la population de 2016 et Fichier des familles T1.

## En Ontario, 2 jeunes francophones qualifiés sur 3 quittant la province ont obtenu leurs diplômes d'études postsecondaires en Ontario avant de partir

Savoir si un jeune qualifié quittant sa province suit ses études postsecondaires avant ou après son départ est important d'un point de vue fiscal, puisque l'enseignement postsecondaire est financé en partie par les provinces. Il en va de même pour les jeunes talents qualifiés qui se rendent dans une nouvelle province. La consignation de telles tendances pourrait aussi potentiellement orienter les politiques de recrutement et de maintien en poste.

Le graphique 4 montre le pourcentage de sortants et d'entrants ayant terminé leurs études postsecondaires avant de quitter la province ou de s'y rendre, respectivement, pour l'échantillon de LLOM. Dans le graphique, une barre bleue plus grande indique plus de répercussions financières négatives pour la province en question, tandis qu'une barre orange plus grande correspond à plus de répercussions financières positives. Les jeunes quittant l'Ontario étaient les plus susceptibles d'obtenir leurs titres scolaires de niveau postsecondaire en Ontario avant de partir (67 %); ce pourcentage dépassait de loin celui de leurs homologues du Québec (46 %). En revanche, 41 % des entrants en Ontario ont obtenu leurs titres scolaires de niveau postsecondaire avant de s'y rendre, tandis que 55 % des entrants au Québec en ont fait de même. En Nouvelle-Écosse et en Alberta, les entrants étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir terminé leurs études postsecondaires avant leur arrivée (56 % et 60 %, respectivement) que ceux quittant la province ne le faisaient avant leur départ (32 % et 41 %, respectivement). Au Nouveau-Brunswick, 42 % des sortants ont obtenu leurs titres scolaires de niveau postsecondaire avant de partir, tandis que 35 % des entrants en ont fait de même avant d'arriver.

#### Graphique 4 Pourcentage de sortants et d'entrants qui ont terminé des études postsecondaires avant de partir ou d'entrer – Locuteurs de langue officielle minoritaire



**Notes :** Le dénominateur de toutes les estimations est la population de futurs diplômés de niveau postsecondaire (main-d'œuvre qualifiée) résidant dans la province pendant les études secondaires qui ont quitté la province (barres bleues) ou qui sont entrés dans la province (barres oranges) selon leur province de travail deux ans après l'obtention du diplôme. Le numérateur correspond aux sortants ou aux entrants qualifiés ayant terminé leur plus haut niveau d'études postsecondaires avant de quitter la province ou d'y entrer, en fonction de leur province de travail deux ans après l'obtention de leur diplôme. L'échantillon comprend les cohortes de 2010 à 2017 de diplômés de niveau postsecondaire qui étaient des locuteurs de langue officielle minoritaire, selon la province illustrée dans le graphique.

**Sources :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, Fichier des familles T1, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

## Les pertes nettes de locuteurs francophones du Nouveau-Brunswick étaient plus importantes chez les titulaires d'un grade

Quels types de jeunes LLOM qualifiés les provinces ont-elles tendance à perdre et à gagner? On peut répondre à cette question en fonction des proportions présentant différents niveaux de diplômes ainsi que de la proportion de diplômés de certaines disciplines. Seules trois provinces ont pu être incluses pour cette partie de l'analyse en raison de la plus petite taille des échantillons : le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario.

Comme le montre le tableau 1, le Nouveau-Brunswick a perdu une proportion beaucoup plus élevée de sa population de jeunes LLOM qualifiés ayant obtenu un grade (26 %) que leurs homologues ayant obtenu un certificat ou un diplôme (14 %). Cela n'a pas été contrebalancé par de plus grandes acquisitions de compétences chez les titulaires d'un grade (3 %), comparativement aux titulaires d'un certificat ou d'un diplôme (2 %).

Au Québec et en Ontario, les pertes de compétences entre les deux types de diplômés étaient beaucoup plus proches. Même si le Québec n'a pas compensé ces pertes par des acquisitions pour les deux types de diplômés, l'Ontario l'a fait dans les deux cas. Cela a été particulièrement le cas pour les titulaires d'un

grade en Ontario, où les acquisitions (34 %) ont largement dépassé les pertes (15 %), ce qui a entraîné une acquisition nette de 19 %<sup>4</sup>.

Tableau 1

**Perte et acquisition de compétences par province et plus haut niveau d'études postsecondaires terminées – Locuteurs de langue officielle minoritaire**

Province	Certificat ou diplôme			Grade (baccalauréat, diplôme universitaire ou professionnel)		
	Perte de compétences	Acquisition de compétences	Perte ou acquisition nette de compétences	Perte de compétences	Acquisition de compétences	Perte ou acquisition nette de compétences
	pourcentage					
Nouveau-Brunswick	14	2	-12	26	3	-23
Québec	16	8	-8	17	8	-8
Ontario	11	15	5	15	34	19

**Notes :** Le dénominateur de toutes les estimations est la population de futurs diplômés de niveau postsecondaire (main-d'œuvre qualifiée) résidant dans la province pendant les études secondaires. Le numérateur est soit les travailleurs qualifiés ayant quitté la province (perte), soit les travailleurs qualifiés étant entrés dans la province (acquisition), selon leur province de travail deux ans après l'obtention du diplôme. L'échantillon comprend les cohortes de diplômés de niveau postsecondaire de 2010 à 2017.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, Recensement de la population de 2006 et Fichier des familles T1.

Les disciplines dans lesquelles les pertes et les acquisitions ont été enregistrées ont été regroupées en deux grandes catégories. La première comprend des domaines que des travaux de recherche antérieurs ont généralement associés à une rémunération relativement élevée, y compris les disciplines en STGM<sup>5</sup> qui mettent l'accent sur les mathématiques (c.-à-d. le génie, les mathématiques, l'informatique, la physique, la chimie), ainsi que les programmes en affaires, en santé et en droit (LLB, JD, BCL) (trois

- Plusieurs collèges de l'Ontario ne figurent pas dans le SIEP avant 2015. Cela pourrait avoir une incidence disproportionnée sur le résultat pour les titulaires de certificats et de diplômes (titres qui sont plus courants dans les collèges), si les diplômés de ces collèges sont systématiquement différents de ceux des autres collèges en matière de tendances migratoires provinciales. Pour examiner cette possibilité, les résultats du tableau 1 ont été ventilés par période (2010 à 2014 et 2015 à 2017) pour le Québec et l'Ontario (le Nouveau-Brunswick a été exclu en raison de la petite taille des échantillons). Les pertes nettes de compétences étaient à peu près les mêmes au cours des deux périodes pour les deux niveaux de scolarité terminés pour le Québec. En revanche, l'augmentation nette du nombre de titulaires d'un certificat ou d'un diplôme en Ontario a été un peu plus élevée de 2015 à 2017 (7 %) que de 2010 à 2014 (3 %). Toutefois, cela était également vrai pour les titulaires d'un grade en Ontario, qui étaient systématiquement représentés dans les données, puisque la plupart des grades sont accordés par les universités (22 % au cours de la période de 2015 à 2017, comparativement à 16 % au cours de la période de 2010 à 2014). Par conséquent, la différence modeste entre les deux périodes en matière d'acquisitions nettes de compétences pour les titulaires d'un certificat et d'un diplôme en Ontario peut simplement avoir été le résultat d'une augmentation plus importante de la capacité de l'Ontario de retenir et de recruter de jeunes talents qualifiés pendant cette période.
- STGM désigne les sciences, la technologie, le génie, les mathématiques ainsi que l'informatique.

exemples de programmes SACHES<sup>6)</sup>7, 8, 9. La deuxième catégorie comprend tous les autres programmes. En général, ces programmes sont associés à des salaires plus bas. La répartition en secteurs généralement mieux rémunérés et généralement moins bien rémunérés est instructive, car une rémunération élevée peut indiquer une forte demande ou une faible offre. De plus, le recrutement et le maintien en poste de diplômés de disciplines généralement mieux rémunérées ont d'importantes répercussions financières sur les provinces du point de vue des recettes fiscales.

Les résultats présentés au tableau 2 donnent à penser que le Nouveau-Brunswick était un peu plus susceptible de perdre de jeunes LLOM qualifiés provenant de disciplines généralement moins rémunérées (23 %) que de disciplines généralement mieux rémunérées (18 %). Il en allait de même pour le Québec (19 % et 14 % respectivement), alors qu'en Ontario, la différence était faible (13 % et 14 % respectivement).

En ce qui concerne le recrutement de jeunes LLOM qualifiés, l'Ontario a obtenu des résultats relativement plus élevés pour attirer des jeunes de disciplines généralement mieux rémunérées (32 %) que de disciplines généralement moins rémunérées (23 %). Les parts de l'acquisition de compétences étaient beaucoup plus proches pour les deux types de disciplines au Nouveau-Brunswick et au Québec.

- 
6. SACHES désigne la santé, les arts, le commerce, les sciences humaines, l'éducation et les sciences sociales.
  7. Consulter les travaux de Frenette et Handler (2020) pour obtenir des données probantes sur les revenus par domaine d'études précis.
  8. Plus précisément, la catégorie généralement mieux rémunérée comprenait les [codes de la Classification des programmes d'enseignement de 2016](#) suivants : a.11, a.21, a.22, a.31, a.32, b.11, b.41, b.51, b.52, b.53 et b.54. Pour les diplômés en médecine (MD), une étape supplémentaire a été ajoutée. Les diplômés en médecine doivent suivre un programme de résidence ensuite avant d'être autorisés à pratiquer la médecine. Ainsi, l'approche idéale serait d'examiner la province de travail deux ans après la fin d'un programme de résidence en médecine. Toutefois, même si le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) ne contient pas de renseignements complets sur l'achèvement de la résidence, il en contient sur l'inscription à la résidence. Afin d'obtenir une approximation de la fin de la résidence en médecine, l'approche adoptée dans la présente étude consiste à examiner la dernière année d'inscription à la résidence en médecine et à déterminer la province de travail deux ans plus tard (en veillant à ce que les diplômés ne figurent pas dans le SIEP à ce stade). Bien que cette approche puisse prendre en compte certains diplômés en médecine qui n'ont pas terminé leur résidence (et ne sont pas devenus médecins praticiens), les données du Recensement de la population de 2016 indiquent que 87,2 % des diplômés en médecine âgés de 35 à 54 ans ayant été formés au Canada travaillaient comme médecins (ce qui signifie qu'ils ont terminé un programme de résidence en médecine). Les 12,8 % restants ont peut-être aussi terminé leur résidence, mais ils n'ont pas travaillé comme médecins praticiens (18,7 % ne travaillaient pas, tandis que les autres occupaient divers emplois dans les secteurs public et privé).
  9. Bon nombre de titulaires d'un grade professionnel sont constitués en personne morale et, par conséquent, n'ont pas l'obligation stricte de produire de déclaration de revenus des particuliers T1, à moins qu'ils ne se versent un salaire ou qu'ils aient une autre raison de produire une déclaration de revenus T1 (p. ex. ils produisent une déclaration de revenus de sociétés T2). Toutefois, le FFT1 prend en compte environ 95 % de la population canadienne par divers moyens (conjoint déclarant, personnes à charge, prestations fédérales pour enfants, etc.). De ce fait, la grande majorité des médecins (95,2 %), des dentistes (96,8 %), des optométristes (96,6 %), des vétérinaires (98,0 %) et des avocats (94,9 %) figurant dans le Recensement de la population de 2016 se trouvaient dans le FFT1.



---

## Bibliographie

Deng, Z., R. Morissette et D. Messacar. (2020). Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19. *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00026-fra.htm>

Frenette, M. et T. Handler. (2020). Quels programmes de baccalauréat étaient associés aux plus hauts salaires avant la pandémie de COVID-19? Un regard sur les domaines d'études très détaillés. *Aperçus économiques*. N° 120. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020018-fra.htm>

Frenette, M. et T. Handler. 2024. Maintien en poste et recrutement de jeunes travailleurs qualifiés : résultats par province et territoire. *Rapports économiques et sociaux*. Vol. 4, N° 3. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/36280001202400400003>

Laporte, C. et R. Mueller. 2011. Profil d'achèvement des apprentis inscrits : qui poursuit, abandonne et termine les programmes? Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 422. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2011333-fra.htm>